

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-180</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLÉ</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2024-180</b>

---

## RER métropolitain - Convention de financement des études de diagnostic de passages à niveau - Décision - Autorisation

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet de RER Métropolitain prévoit une augmentation significative du nombre de trains quotidiens sur chacune des lignes ferroviaires de l'étoile bordelaise, avec un objectif à horizon 2030 de trains cadencés à la demi-heure.

Les passages à niveau ferroviaires constituent de nombreux et nécessaires points de traversée des lignes de chemin de fer, indispensables au maillage routier local. Ils sont aussi un enjeu de sécurité des circulations et des personnes, tant pour les usagers de la route que du train.

170 passages à niveau (PN) sur le périmètre RER Métropolitain sont recensés sur le périmètre du RER:

- 21 PN sur la ligne n° 657.000 d'Arcachon à Lamothe (pas de PN entre Lamothe et Bordeaux) ;
- 108 PN sur les lignes n°584.000 et 586.000 de Pessac à Pointe-de-Grave, dont 77 au nord de Macau ;
- 13 PN sur la ligne n° 500.000 de Saint-Mariens à Bordeaux ;
- 34 PN sur la ligne n° 640.000 de Bordeaux à Langon.

En raison de l'augmentation du nombre de passage de trains au droit des passages à niveau liée au projet de RER, il est nécessaire de porter un regard sur les risques en matière de sécurité, afin d'en maîtriser l'évolution et garantir un niveau de sécurité au moins équivalent à la situation actuelle (approche GAME – Globalement Au Moins Equivalent).

Pour ce faire, un diagnostic est engagé sur chacun des 170 passages à niveau du périmètre, à partir des niveaux de circulations ferroviaires et routières actuelles et projetées (horizon 2030), et de la configuration du passage à niveau (tracé de la route et de la voie ferrée, conditions de visibilité, vitesses, signalisation routière etc.). Une campagne de relevés terrain, intégrant des comptages routiers, sera notamment réalisée. Une matrice de criticité, définissant le niveau de risque aux états actuel et projeté sera établie en résultat final du diagnostic.

A l'issue de cette phase de diagnostic, une seconde phase d'étude pourra être engagée pour

identifier et caractériser les adaptations éventuellement nécessaires au droit de chaque passage à niveau, pour préserver le niveau de sécurité. Elle donnera lieu à une autre convention de financement à venir.

Le coût des études de diagnostic est estimé à 149 500€ courants HT. Le plan de financement prévoit une participation de la Métropole à 12,66%, soit 18 936,50€ courants HT, l'Etat à 33,33% et la Région et le Département à égalité à 27%. Le taux réduit de participation de la Métropole est lié à la limite d'intervention financière sur la ligne du Médoc à hauteur de Macau.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 10 mois, pour un rendu prévisionnel fin 2024-début 2025.

<b>Collecte de données / analyse de criticité PN Diagnostic préalable</b>	<b>Clé de répartition %</b>	<b>Besoin de financement Montant en Euros courants HT</b>
Etat	<b>33,34%</b>	<b>49 833,50 €</b>
Région Nouvelle-Aquitaine	<b>27%</b>	<b>40 365,00 €</b>
Département de la Gironde	<b>27%</b>	<b>40 365,00 €</b>
Bordeaux Métropole	<b>12,66%</b>	<b>18 936,50 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0000 %</b>	<b>149 500,00 € HT</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

**VU** les délibérations du Conseil métropolitain n°2022-189 du 25 mars 2022 et 2023-171 du 31 mars 2023 adoptant les révisions de la feuille de route du projet de Réseau Express Régional métropolitain,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** le besoin de mener un diagnostic des passages à niveaux dans le but d'en maintenir le niveau de sécurité au travers du projet de RER Métropolitain,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** de cofinancer les études de diagnostic de passages à niveau, pour une participation estimée à 18 936,50€ courants HT.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer la convention de financement correspondante.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 204, article 2324 du budget principal pour les exercices 2024 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------